

SEANCE du 14 mars 2008

L'An deux mil huit, le quatorze mars, à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à
la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire
de Moirax

Date de la convocation : 10 mars 2007

Présents : Monsieur Henri TANDONNET, Maire sortant
Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI, 1^{er} adjoint sortant
Monsieur Michel CASAGRANDE, 2^{ième} adjoint sortant
Madame Catherine TENCHENI, 3^{ième} adjoint sortant
Monsieur Jacques CAZOR, 4^{ième} adjoint sortant
Messieurs Daniel MURIEL, Louis JALLAIS, Philippe
GALAN, Gérard PENIDON, Patrick LHOMME, Théo
BRAAK et Mesdames Mariette SEMELIN, Marie-
Claude BARBE, Marie-Hélène CRANSAC et Christine
BAREL

Secrétaire de séance : Monsieur Théo BRAAK

ORDRE DU JOUR :

- 1° - / Désignation du Maire
- 2° - / Désignation des Adjoint
- 3° - / Désignation des délégués à la C.C.C.L.B.

* Questions diverses

SEANCE du 14 mars 2008

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM(Mmes) :

BARBE Marie-Claude, BAREL Christine, BRAAK Théo, CASAGRANDE Michel, CAZOR Jacques, CRANSAC Marie-Hélène, GALAN Philippe, JALLAIS Louis, LHOMME Patrick, MONTAGNINI Jean-Louis, MURIEL Daniel, PENIDON Gérard, SEMELIN Mariette, TANDONNET Henri et TENCHENI Catherine, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Mariette SEMELIN, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Théo BRAAK.

1° - Election du Maire :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire :	bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	- 1
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	= 14
	Majorité absolue :	8

A obtenu :

Monsieur Henri TANDONNET quatorze voix (14)

Monsieur Henri TANDONNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

SEANCE du 14 mars 2008

2° - Election des Adjoints :

A / Election du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, élu Maire, à l'élection du premier adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	-	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	=	14
Majorité absolue :		8

A obtenu :

Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI quatorze voix (14)

Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

B / Election du second adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	-	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	=	14
Majorité absolue :		8

A obtenu :

Monsieur Michel CASAGRANDE quatorze voix (14)

Monsieur Michel CASAGRANDE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

SEANCE du 14 mars 2008

C / Election du troisième adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	-	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	=	14
	Majorité absolue :	8

A obtenu :

Madame Catherine TENCHENI quatorze voix (14)

Madame Catherine TENCHENI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

D / Election du quatrième adjoint :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	-	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	=	14
	Majorité absolue :	8

A obtenu :

Monsieur Jacques CAZOR quatorze voix (14)

Monsieur Jacques CAZOR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire leur conseille à présent de s'assurer personnellement eu égard à leur responsabilité et donne ainsi lecture d'une proposition de souscription d'assurances spécifiques aux élus provenant de Groupama.

SEANCE du 14 mars 2008

3° - Désignation des délégués à la Communauté de Communes du Canton de Laplume en Bruilhois (C.C.C.L.B)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal nouvellement installé que la commune de Moirax est membre de la Communauté de Communes du Canton de Laplume en Bruilhois depuis le 28 juin 1998 et qu'en conséquence, il y a lieu, suite au renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner des délégués communaux à cet établissement public de coopération intercommunale.

Conformément aux statuts de la C.C.C.L.B, le Conseil Municipal est invité à désigner 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ayant droit de vote en cas d'empêchement de représentants titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- en qualité de délégués titulaires :

NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	e-mail
TANDONNET	Henri	14.12.1949	« Jean Boué » 47310 Moirax	henri.tandonnet@wanadoo.fr
MONTAGNINI	Jean-Louis	10.09.1954	« Pujos » 47310 Moirax	jean-louis.montagnini@orange.fr
CAZOR	Jacques	10.02.1953	« Varennes » 47310 Moirax	j.cazor@wanadoo.fr
JALLAIS	Louis	18.11.1954	« Pichères » 47310 Moirax	louis.jallais@free.fr

- en qualité de délégués suppléants :

NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	e-mail
SEMELIN	Mariette	15.12.1942	« Carboué » 47310 Moirax	m.semelin@wanadoo.fr
BARBE	Marie-Claude	26.05.1947	« Pujos » 47310 Moirax	jm2c.barbe@free.fr

SEANCE du 14 mars 2008

En fin de séance, Monsieur le Maire donne lecture du tableau de désignation des délégués aux différents syndicats, des membres du CCAS, des membres de la CAO, des membres des différentes commissions communales, des délégués responsables et des représentants aux différentes associations. (+ coordinateur des associations)

Il invite le Conseil Municipal à réfléchir à ces différentes délégations restant à attribuer avant de procéder aux désignations officielles qui auront lieu lors de la prochaine séance d'ores et déjà fixée au vendredi 28 mars 2008 à 18 h 30, compte tenu des dates butoirs à respecter.